

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 16 janvier 2024

en fonction : **14**

Conseillers présents : **12**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. BERGER Laurent ; M. HILD Didier ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. Jean-Marc SINDT ; M. Pierre Edouard BODEREAU ; Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT ; Mme MARCK Christelle

Présent par procuration : M. RISCH Jérôme donne procuration à Mme DELAPORTE Marjorie
M. KOP Patrice donne procuration à M. GABRIELE Jérôme

8 – Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Le budget de la Commune n'étant pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice 2024, et considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement, sans attendre le vote du Budget Primitif du nouvel exercice, il convient donc d'appliquer l'article L. 1612 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif de la collectivité territoriale à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits suivants seront repris au budget général lors de l'adoption du Budget Primitif 2024 :

N° cpte En M 57 abrégée	Crédits votés au BP 2023	Montant des DM votés en 2023	Montant à prendre en compte et définissant les crédits à ouvrir	Crédit pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante (25%)
231 Opération 73	50 000.00	- 16 550.00	33 450.00	8 352.50
231 Opération 71	250 000.00	+ 35 000.00	285 000.00	71 250.00
231	56 667.86	-20 000.00 -10 500.00 - 2 200.00	23 967.86	5 991.96
Totaux			342 417.86	85 594.46

Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents valide les crédits à reprendre au budget lors de l'adoption du Budget Primitif 2024 et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 16 janvier 2024
Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
087224578612-20240116-0816012024-DE
Date de télétransmission : 19/01/2024
Date de réception préfecture : 19/01/2024